

# Norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

## Norme IFRS 5

### Publication

Par ailleurs, les règlements européens suivants ont impacté IFRS 5 :

- Règlement CE n° 1274/2008 du 17 décembre 2008 portant adoption d'IAS 1 "Présentation des états financiers" : consulter le § A6 de l'annexe ;
- Règlement CE n° 70/2009 du 23 janvier 2009 portant adoption des améliorations aux IFRS (Cycle 2006-2008) : consulter la page 21/19 ;
- Règlement CE n° 494/2009 du 3 juin 2009 portant adoption d'IAS 27 "Etats financiers consolidés et individuels" : consulter le § A3 de l'annexe ;
- Règlement CE n° 243/2010 du 23 mars 2010 portant adoption des améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2007-2009) : consulter l'annexe ;
- Règlement UE n° 475/2012 du 5 juin 2012 adoptant les amendements apportés à IAS 1 "Présentation des autres éléments du résultat global" ;
- Règlement UE n° 1254/2012 du 11 décembre 2012 portant adoption d'IFRS 11 "Partenariats" : consulter les § D6 et D7 de l'annexe ;
- Règlement UE n° 1255/2012 du 11 décembre 2012 portant adoption d'IFRS 13 "Evaluation de la juste valeur" : consulter le § D10 de l'annexe ;
- Règlement UE n° 2015/2343 du 15 décembre 2015 portant adoption des améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2012-2014) : consulter l'annexe ;
- Règlement (UE) n° 2016/2067 du 22 novembre 2016 portant adoption de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » publiée par l'IASB le 24 juillet 2014 : modification § 5, ajout § 44K, suppression § 44F, 44J ;
- Règlement (UE) n° 2021/2036 du 19 novembre 2021 adoptant la norme IFRS 17 Contrats d'assurance, publiée par l'IASB le 18 mai 2017 : modification du § 5 et ajout du § 44M.